



A propos des fonds alur

Par roger miel

bonjour,proprietaire d'une maison individuelle faisant partie d'une copropriete comportant un immeuble de 16 appartements et de 3 maisons,suis-je assujetti au fond alur? je vous remercie d'avance d'une reponse.

Par coproleclos

Bonjour,

Si vous faites partie d'une copropriété, le fonds de travaux est effectivement obligatoire.

Il correspond au minimum à 5% du budget courant ; l'AG peut décider d'un % supérieur, mais non inférieur.

Utile à lire et sauvegarder les adresses :

loi 65-557 du 10/07/1965 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880200/>

décret 67-223 du 17/03/1967 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000305770/>

la copro sur service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19808>

Bien à vous.